MISE A DISPOSITION De  
points de tri mobiles

Saumur Agglopropreté met à disposition gratuitement des points de tri mobiles pour les organisateurs de manifestations ayant lieu sur le territoire d’intervention de Saumur Agglopropreté. Ces équipements permettent de mettre en place le tri lors d’événement en intérieur ou en extérieur.

Afin d’optimiser la pérennité de ces équipements, il est demandé aux organisateurs de prendre leur précaution lors de leur transport et de leur installation. Dans le cas d’une manifestation sur plusieurs jours, les points tri mobiles devront être mis à l’abri ou surveillés de nuit pour éviter leur disparition. **Les points de tri devront être rendus propres, désinfectés et en bon état, tout accessoire manquant ou endommagé sera facturé.**

**Les organisateurs sont tenus de veiller à l’évacuation des déchets.**

L’emprunteur

|  |  |
| --- | --- |
| Structure organisatrice : | |
| Référent : | |
| Téléphone : | |
| Date d’emprunt : | Heure : |
| Date de retour : | Heure : |

Nature du prêt

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Accessoire | Quantité empruntée | Quantité retournée |
| Point de tri mobile – (Valeur unitaire : 390€HT) |  |  |
| Lest - Recommandé pour un évènement en extérieur |  |  |

Signature :